

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil vingt - deux
le 2 septembre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 août 2022

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MM. BONNAUD,
LEURS, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MME DELUCHE, MME CIBERT (arrivée à 20 h 05), M. REBEYRAT

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire



BIENS SANS MAITRE de LA PLAGNE : DESIGNATION d'un NOTAIRE et EVALUATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la séance du 10 juin 2022 et à la délibération n° 2022/023 il a rédigé l'arrêté n° A2022/003 du 16 juin 2022 portant prise de possession d'immeuble sans maître pour les parcelles cadastrées section A n° 301- 302-305 et B n° 792- n° 793- n° 794.

Les services de la publicité foncière de Limoges ont conseillé la rédaction d'un acte notarié avec publication et une évaluation des biens pour calcul de l'assiette des droits.

Monsieur le Maire propose que la rédaction de l'acte soit confiée à l'Etude Courivaud de Saint Junien et que les biens soient évalués à 10 000.00 € pour la parcelle bâtie (A 0301) et à 30 centimes d'euro le m² pour les terrains non bâtis.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide, à la majorité (pour : 7 voix – contre : 1 voix M. RIGAUDEAU),

- Arrête l'évaluation des biens comme suit :

Section	N° plan	Adresse	Contenance	Estimation
Parcelle bâtie				
A	0301	12, route de la Plaine	0 ha 09 a 80 ca	10 000.00 €
Parcelles non bâties				
A	0302	La Plagne	0 ha 17 a 30 ca	30 centimes d'euro / m ²
A	0305	La Plagne	1 ha 49 a 90 ca	30 centimes d'euro / m ²
B	0792	Les Rochilles	2 ha 60 a 35 ca	30 centimes d'euro / m ²
B	0793	Les Rochilles	0 ha 14 a 30 ca	30 centimes d'euro / m ²
B	0794	Les Rochilles	0 ha 30 a 30 ca	30 centimes d'euro / m ²
			4 ha 72 a 15 ca	

- Désigne l'Etude COURIVAUD de Saint Junien pour la rédaction de l'acte notarié à publier

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Le 5 septembre 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 5 septembre 2022
Le Maire
Serge NOUGIER

